

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, à ma connaissance, la question n'a pas été soulevée au cabinet mais, pour la gouverne de mon collègue, je lui répondrai que je souscris à ce que mes ministres auraient dit. Nous ne voyons pas la nécessité de procéder à une révision complète et fondamentale de ces deux secteurs de l'activité gouvernementale. Le député s'en souviendra, nous avons procédé à de pareils examens à la fin des années 60.

Ces examens ont été critiqués par la population et même par l'opposition de l'époque, laquelle nous reprochait de perdre notre temps à mener des études au lieu de passer à l'action. Nous avons l'intention cette fois-ci de passer à l'action, nos études étant déjà complétées.

M. Crosbie: Que comptez-vous faire au sujet de l'Iran?

LE MÉCANISME D'AIDE FINANCIÈRE AUX PAYS DES ANTILLES

M. Bob Ogle (Saskatoon-Est): Madame le Président, ma question au premier ministre a trait aux graves difficultés financières que connaît actuellement le gouvernement de la Jamaïque à la suite du conflit qui l'oppose depuis peu au Fonds monétaire international.

Comme le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est absent, ma question au premier ministre est la suivante: compte tenu du fait que l'on s'attend à ce que le Canada affecte 8 millions de dollars américains à un programme bancaire mondial, destiné à aider les pays des Antilles, y compris la Jamaïque, à équilibrer leur balance des paiements, le très honorable représentant peut-il garantir à la Chambre que cette aide canadienne indispensable sera accordée par l'intermédiaire de la banque mondiale et que les autres programmes d'assistance canadiens ne pâtiront pas de cette crise financière?

● (1450)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je vais devoir m'enquérir auprès du secrétaire d'État aux Affaires extérieures pour me mettre au courant. Il y a deux semaines je sais qu'il y a eu un échange de correspondance entre les gouvernements jamaïcain et canadien. Dans ce qui constitue à ma connaissance sa dernière correspondance le gouvernement jamaïcain nous faisait savoir qu'il avait rejeté les conditions du FMI et que par conséquent il nous demandait de suspendre toute initiative pour le moment.

M. Ogle: Ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre et ne diffère guère de la précédente. Étant donné qu'à cause de la décision du FMI, il paraît que l'on est en train de retarder l'expédition de matériel canadien fabriqué pour les besoins d'Alcan en Jamaïque et que cette société en a grand besoin et qu'elle tient absolument à l'obtenir, le gouvernement du Canada a-t-il l'intention de prendre les mesures nécessaires pour que ces livraisons aient lieu aussitôt que possible?

Questions orales

M. Trudeau: Je me ferai un plaisir de prendre cette question en préavis.

* * *

L'IMMIGRATION

TIMOTHY LEARY—LES MOTIFS JUSTIFIANT SON ENTRÉE AU CANADA

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Étant donné qu'à plusieurs reprises par le passé différents ministres de l'immigration libéraux ont refusé d'émettre des permis ministériels à Timothy Leary pour lui permettre d'entrer au Canada, quels faits nouveaux expliquent que M. Leary se soit vu accorder un permis ministériel surtout compte tenu du fait que l'un des buts de sa visite était de se produire pour la première fois au Canada à des fins commerciales dans un hôtel de Winnipeg dans lequel le ministre et son frère ont des intérêts financiers. Cela ne constitue-t-il pas un cas de conflit d'intérêts et dans l'affirmative le ministre devrait envisager de démissionner.

Des voix: Quelle honte!

Des voix: Démissionnez.

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, je suis très content que le député ait soulevé cette question car il a proféré la semaine dernière une série d'accusations fondées sur des faits totalement erronés qu'il vient maintenant de réitérer à la Chambre. Je tiens à rappeler à la Chambre et au député en particulier que la loi sur l'immigration ne vise pas à censurer les opinions exprimées au Canada.

Des voix: Bravo!

M. Axworthy: Un ancien ministre de l'immigration, M. Nicholson, a présenté ce qu'on a appelé depuis la doctrine Nicholson, à savoir qu'il ne faut absolument pas essayer d'empêcher les Canadiens d'entendre une multitude de points de vue, qu'ils soient controversés ou pas. Le fait que le député de Winnipeg-Assiniboine ne souscrit pas aux vues de M. Leary ne signifie pas qu'il faut interdire à ce dernier l'entrée au Canada. S'il fallait s'en tenir à ce qui, selon le député de Winnipeg-Assiniboine, est bien ou mal, presque personne ne pourrait venir au Canada pour exposer son point de vue. J'ajoute, madame le Président, que . . .

Des voix: Règlement.

M. Axworthy: Pour répondre directement à la question . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy: . . . le 6 mars dernier, mes fonctionnaires m'ont recommandé d'autoriser M. Leary à entreprendre une tournée au Canada et à se produire à Montréal, Toronto et Ottawa. J'ai approuvé la recommandation de mes fonctionnaires, contrairement à ce que déclare le député de Winnipeg-Assiniboine qui prétend que ma décision allait à l'encontre de la recommandation du ministère.